**Conseil consultatif du quartier Beauséjour**

**11 juillet 2016**

**Étaient présents**

Claudine Robic, maire adjointe

Raymond Gérard, référent et conseiller municipal

Edmond Robin, conseiller municipal

Laurent Gallois, conseiller municipal

Sylvain Gallot, habitant

Jean-Pierre Romeuf, habitant

Liliane Kusber, association Les Habitants de Beauséjour

Michel Jakimowicz, association Les Habitants de Beauséjour

Anne Bodin, association Les Habitants de Beauséjour

**Absents excusés**

Laurence Gally, conseillère municipale

Sylvie Babajko, habitante

Benjamin Charles, habitant

Éliane Chambault, habitante

Approbation du dernier compte rendu

1/**Membres du Conseil de quartier**

La nouvelle liste des membres est soumise à l'avis du conseil de quartier, qui l'approuve et jointe à ce compte rendu.

2**/ Avenue Guy de Coubertin**

L'association des habitants de Beauséjour a adressé à ses 80 adhérents, un questionnaire relatif à l'aménagement de l'environnement et au partage de l'espace public, qui abordait notamment les points suivants : la circulation des piétons, des véhicules, des deux roues, dans le quartier et plus particulièrement sur l'avenue Guy de Coubertin et des Molières, l'élaboration d'un plan de circulation, l'organisation du stationnement. Une dizaine de personnes ont répondu. Les personnes qui ont répondu ne représentent pas une majorité.

Après analyse, il en ressort :

- qu'il existe une circulation de transit aux heures de pointe, venant de Chevreuse pour se rendre sur la route de Limours et inversement et qui empreinte l'avenue des Molières et celle de Coubertin, d'où l'intérêt d'un aménagement simultané de ces deux rues,

- qu'il est aussi réclamé de limiter à 30 km/heure la vitesse des véhicules dans tout le quartier.

* Le conseil propose de commencer à agir par des investissements peu coûteux comme la pose de panneaux 30 afin de réduire la vitesse des véhicules qui traversent le quartier et qui représentent un danger potentiel, de placer d’un panneau lumineux qui signale la traversée des enfants qui vont à l’école.

Il est rappelé le choix méthodologique de la commune quant à la rénovation des axes principaux de chaque quartier. Les rues principales qui correspondent aussi aux chaînes de déplacement du PAVE, plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public, seront rénovées selon un planning établi par les services techniques. En 2016, c'est l'avenue des Buissons dans le quartier de Beauplan qui a fait l'objet d'une requalification.

En 2017, c'est la rue Lamartine qui bénéficiera de ce dispositif. Et c'est à partir de 2018 que la rénovation de l’avenue G. de Coubertin sera programmée. Une étude sera diligentée. Elle prendra en compte les éléments évoqués en conseil de quartier : stationnement, circulation de transit, vitesse des véhicules, accidentologie, trottoirs et arbres…

* Le conseil demande qu’une réunion à destination des habitants du quartier, à propos de la rue de Coubertin soit proposée dans le cadre de ce projet global d’aménagement. Le conseil se dit favorable à la réalisation d’un projet qui pourrait être réalisé par tranche.

L’élagage des platanes de l’avenue G. de Coubertin avait lieu tous les 2 ans. Cela n’a pas été fait. A ce jour, l’éclairage de l’avenue est masqué par la végétation et il est difficile de se déplacer sur les trottoirs, à la nuit tombée.

* Quelle programmation pour l’entretien de ces arbres à l’avenir ?

A la demande des riverains, une modulation de l’éclairage, avenue G. de Coubertin va être mise en place à partir de la mi-août : changement de l’intensité en début de soirée et de 22h à 6h du matin, baisse supplémentaire de 60%.

**3/** **Voirie et sécurité**

Il est rappelé qu'un bail de voirie a été conclu pour un montant de 500 000€ pour l'année 2016.

Pourtant le conseil exprime l'importance de son mécontentement quant aux nids de poule dont le traitement reste insuffisant et qui relève d'un entretien courant qui ne semble pas assuré. Un exemple concret est donné:

- à l'angle de l'avenue des Molières et de la route de Limours, un trou a été bouché, mais il se reforme peu de temps après, certainement en raison d'une fuite de canalisation ou d'une bouche de réseau d'eau qui se serait affaissée.

- Il en est de même pour un problème de sécurité au niveau du lac, une barrière qui protège l'accès au lac est cassée depuis plusieurs mois et représente un danger pour les jeunes enfants qui peuvent faire une chute dans le lac.

* En attendant des travaux nécessaires, le conseil propose de remettre la barrière Vauban, qui a été déplacée pour protéger la borne pour les véhicules électriques.

Autres demandes :

* pour des raisons de sécurité routière, la taille des haies et arbres, au niveau du feu de la route de Limours, est à nouveau nécessaire, quand on sort du quartier.

Au 16 avenue des Molières, des dalles sur le trottoir sont disjointes et des usagers peuvent s’y tordre les pieds et tomber,

* le conseil demande pourquoi rien n’est fait pour remédier à ce problème signalé depuis 2 ans?

Une demande avait été faite pour installer un banc ou une jardinière sur le pont, avenue des Molières afin de protéger une canalisation de gaz qui passe dans son tablier. La question va être examinée prochainement.

**4/ Entretien et Aménagement du Lac**

 Un terrain de pétanque a été demandé lors d’un conseil précédent. Les membres du conseil préconisent qu’il soit installé près du mini-golf.

Suite à l’installation d’une borne près du Lac, dans le cadre du projet de la communauté de communes de mettre en œuvre un réseau de voitures électriques sur son territoire, le parking va être refait au mois de septembre, sur le budget communal.

* L’aménagement du terrain de boules pourrait être réalisé à la suite.
* L’éclairage du cheminement du lac ne fonctionne plus et il serait à refaire avec des détecteurs de présence afin de limiter la luminosité nocturne qui nuit à la faune.
* Un container à ordures est en permanence au niveau du Lac, avenue des Molières. Dans un souci d’esthétique, un abri en bois pourrait l’abriter.
* Le déversoir n’est pas nettoyé et des déchets s’y entassent.
* Des nuisances sonores sont provoquées par les bateaux électriques utilisées sur le lac. Serait-il possible de réglementer cet usage ?
* L’escalier dit « de la Folie » qui descend de la route de Limours vers le Lac est devenu dangereux pour les utilisateurs. Il n’est pas éclairé et il n’est plus entretenu.

Les Berges du lac se détériorent et s’effondrent même à certains endroits. Cet espace, très fréquenté par les habitants, nécessiterait une requalification du plan d’eau afin de permettre à la fois le développement d’une plus grande biodiversité et une meilleure qualité paysagère. Il s’agirait de repenser la structure des berges et de s’engager dans leur restauration écologique. Mme Robic propose de présenter au bureau municipal un projet en ce sens à inscrire au budget 2017.

* Evénementiel au Lac : 11 septembre, Fête des canards et 23/24 septembre concert, Piano sur l’eau.

**5/Propositions**

- Mme Kusber propose de faire venir au prochain conseil de quartier, une urbaniste de sa connaissance, pour évoquer les améliorations à apporter à l’environnement et les aménagements possibles dans le quartier.

- Mr Romeuf propose de créer un abri, côté Beauséjour au bout de la rue de la Terrasse pour les usagers du RER B, qui attendent qu’on vienne les chercher à la descente des trains,

**6/ Méthodes de travail**

La répétition des points non-traités d’une séance à l’autre est un peu décourageante : même alertés par les élus du comité de quartier, les services techniques de la mairie semblent insuffisamment sensibilisés à ces questions récurrentes.

Il est donc proposé de déclencher à la rentrée une réunion avec les services techniques :

* elle aura nécessairement lieu pendant les heures ouvrables
* y participeront au moins 2 habitants et 2 élus du comité de quartier
* elle aura pour objet d’établir un relevé de décisions précis assorti d’un calendrier de traitement des points signalés.

Plusieurs dates sont proposées pour fixer cette rencontre : 11, 12 ou 13 octobre 2016.